

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 55

Nombre de membres votants : 60

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

68-2023 SOUTIEN A LA CANDIDATURE SDES73 AU CONTRAT DE CHALEUR RENOUEVABLE

Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), a pour objectif de généraliser les contrats de développement des énergies renouvelables (EnR) territoriaux visant notamment le développement des EnR thermiques auprès des acteurs publics et privés.

Le contrat territorial constitue un excellent moyen de développer une offre de chaleur et de froid provenant d'EnR sur le territoire par l'installation de systèmes de production d'énergie thermique et éventuellement de réseaux associés : bois énergie, solaire thermique, géothermie, récupération de la chaleur fatale...

En tant qu'acteur de l'Energie sur le territoire savoyard, le SDES 73 a été sollicité par les territoires de la Communauté de Communes Coeur de Savoie et du Syndicat du Pays de Maurienne ainsi que par l'ADEME afin de porter ce type de contrat sur les territoires savoyards ne disposant pas de contrat de développement des énergies renouvelables thermiques.

Ces contrats permettent de mobiliser et accompagner les projets d'acteurs variés (communes, entreprises, associations, établissements publics, hébergeurs touristiques, bailleurs sociaux...), de la phase de conception / dimensionnement jusqu'au suivi de la performance des installations, en passant par la phase de réalisation / travaux.

Le SDES 73 a souhaité s'associer avec l'ASDER pour être en mesure de faire émerger et accompagner des projets d'ENR quelques soient les typologies de porteurs, publics ou privés.

A travers ce contrat, l'ADEME a pour objectif un déploiement conséquent des filières ENR sur l'ensemble du territoire, avec une cible de production supplémentaire d'EnR de +100 kWh/hab sur 6 ans (soit en moyenne +50 kWh/hab par période contractuelle de 3 ans).

En lien avec la Communauté de Communes Coeur de Savoie et le Syndicat du Pays de Maurienne, le SDES 73 portera des actions d'animation, de mise en cohérence et d'accompagnement des actions engagées sur le sujet de la chaleur renouvelable et se positionnera comme l'interlocuteur principal de l'ADEME et des porteurs de projet. Les porteurs des projets ainsi inscrits à ce contrat pourront bénéficier d'un accompagnement administratif et technique, d'une mise en réseau et des aides financières pour les études comme pour les investissements.

Au regard des modalités contractuelles, l'aide financière dédiée aux moyens d'animation et apportée par l'ADEME à travers ce contrat, pourrait être de 175 000 € sur 3 ans. L'aide financière pour les investissements sera de l'ordre de 50 % du montant de l'investissement.

En conséquence,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°175-2019 en date du 7 novembre 2019 s'engageant dans la labellisation Cit'ergie ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°158-2020 en date du 10 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie et notamment les objectifs du PCAET en matière de production de chaleur renouvelable ;

Vu la délibération du comité syndical du SDES N° CS 5-15-2022 en date du 13 décembre 2022 validant le projet de déposer un dossier de candidature auprès de l'ADEME, au titre du contrat de développement territorial des EnR thermiques sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Savoie et du Syndicat du Pays de Maurienne ;

CONSIDERANT que l'ADEME propose la mise en place de Contrats de Développement d'ENR territoriaux visant le développement des ENR thermiques auprès des acteurs publics et privés,

CONSIDERANT qu'il est primordial de doter le territoire d'un tel contrat pour permettre à tous les petits projets aujourd'hui non soutenus par le Fonds Chaleur de bénéficier d'un accompagnement technique et financier,

CONSIDERANT que les minimums d'intervention et les objectifs de l'ADEME nécessitent pour le contrat de couvrir un périmètre d'intervention le plus large possible,

CONSIDERANT que la candidature conjointe du SDES 73 permet la mutualisation de l'ingénierie technique et administrative pour piloter un tel dispositif à l'échelle de la Communauté de Communes Coeur de Savoie et du Syndicat du Pays de Maurienne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de soutenir la démarche de candidature commune du SDES 73 pour les territoires de la Communauté de Communes Coeur de Savoie et du Syndicat du Pays de Maurienne sur le Contrat de Chaleur Renouvelable,
- **DESIGNE** Monsieur Rémy SAINT GERMAIN comme personne référente qui participera aux différentes instances de gouvernance mises en place,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou la personne qu'elle désignera à signer tous documents utiles à l'avancement du projet.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

